

**Commune de VILLARD-SUR-DORON**  
**Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2010 à 20 heures**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ Denis ROUX.

**Absents :** Bruno MEILLEUR (pouvoir à Patricia PALLUEL BLANC), Hélène DURAND (pouvoir à Emmanuel HUGUET, Xavier HERPIN (pouvoir à Karine MEILLEUR), Dominique REGE METRAL

**Secrétaire de Séance :** Christelle PERSONNAZ

Le compte rendu du conseil municipal du 30 Juillet 2010 et les délibérations n'appellent aucune remarque.

**Point n° 1 – Taxe de séjour :** à l'unanimité le conseil municipal approuve les tarifs et les modalités retenus au niveau de la Communauté de Communes du Beaufortain à savoir :

Hôtel, résidence, meublé de tourisme 4 **** et 5*****	1.50 €
Hôtel, résidence, meublé de tourisme 3***	1.00 €
Hôtel, résidence, meublé de tourisme 2**, village de vacance grand confort	0.90 €
Hôtel, résidence, meublé de tourisme 1*, village de vacance confort	0.75 €
Hôtel, résidence, meublé de tourisme sans étoile	0.40 €
Camping et terrain de caravanage 3 *** et 4 ****	0.55 €
Autres terrains de camping et caravanage	0.22 €
Refuge et gîte d'étape	0.25 €

Le loueur doit établir un état récapitulatif des personnes logées, du nombre de jours passés, du montant de la taxe perçue. Des exonérations et des réductions sont prévues par la loi ainsi que des sanctions en cas de non versement à la commune.

Le règlement de la taxe à la commune par les logeurs se fait jusqu'au 15 mai pour la saison d'hiver et jusqu'au 30 septembre pour la saison d'été.

**Point n° 2 – Décision modificative n° 2 budget M14**

Par 12 voix « pour » et 2 abstentions (J.P. HENRIOUX, Ch. PERSONNAZ *en raison du désaccord avec le financement par la commune d'une partie du carrefour à bisanne*), le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du Budget principal M 14 portant sur l'inscription à la section investissement des recettes de cession de terrains et sur l'affectation aux opérations de travaux d'investissement.

**Point n° 3 – Avenant à la convention de projet de partenariat urbain**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention de projet de partenariat urbain signé le 26 mars 2010 pour la réalisation d'un permis de construire aux Dévies. La demande de contribution financière adressée le 26 août 2010 pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité étant inférieure au devis établi le 21 janvier 2010 selon lequel la participation des pétitionnaires avait été calculée.

**Point n° 4 – Convention avec le SAF pour l'organisation des secours hélicoptérés saison hivernale 2010-2011.**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention avec le SAF pour l'organisation des secours hélicoptérés pour la saison 2010-2011. Les tarifs étant de 49.80 € la minute. Conformément aux textes en vigueur, le coût des secours hélicoptérés sera refacturé aux victimes ou à leurs ayants-droits ayant été accidentés dans le cadre de la pratique d'activités sportives ou de loisirs.

**Point n° 5 – Renouvellement du bail précaire pour la gestion du restaurant d'altitude « les Halles de Bisanne ».**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement dans les mêmes conditions du bail commercial à caractère saisonnier à M. Mme KERDONCUFF pour les périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 30 avril 2012 et du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 avril 2012. Le loyer est fixé à 15 036.45 €, il sera révisé pour la deuxième période en fonction des variations de l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre de référence des loyers publié par l'INSEE.

**Point n° 6 – Désignation d'un représentant de la commune à la commission « maison de la santé » de la Communauté de Communes du Beaufortain**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la désignation de Karine MEILLEUR à cette nouvelle commission de la CCB.

**Point n° 7 – Ouverture de compte à terme**

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à souscrire des comptes à terme permettant de procéder à des placements à taux nominal lorsque la trésorerie de la commune le permet.

## **Point n° 8 – Acquisition parcelles de forêt : point ajourné au prochain conseil municipal**

### **Point n° 9 - Vente de bois sur des parcelles ne relevant pas du régime forestier.**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la vente de 18.75 m3 de bois provenant des bois coupés pour l'installation des PAV sur le secteur des halles

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/compte rendu de la commission Bisanne 1500**

Le projet de M. Michel FABRE urbaniste doit être retravaillé,

La priorité des aménagements est :

1/ définition de l'implantation de la route et création d'un éclairage public devant le front de neige

2/ aménagement de l'espace public devant l'office du tourisme/caisse de la Régie

Il sera proposé à la Régie des Saisies d'aménager le bureau actuel (banque d'accueil, enseigne)

3/ création de cheminement piétonnier entre les alpages de Bisanne et le front de neige : rampe avec main courante puis trottoir devant Améria 1

Divers panneaux de signalisations sont à repositionner après les travaux sur le secteur de Bisanne 1500.

Locaux commerciaux Améria : il y a eu 5 demandes pour l'implantation de commerces. La commission précise de nouveau la recherche d'une complémentarité avec les commerces déjà existants,

Une rencontre a eu lieu avec le notaire de la commune pour connaître les clauses possibles à inclure dans un bail commercial ou un acte de vente afin de définir un type d'activité.

La séparation des lots sera faite par les services techniques communaux et les locaux seront livrés bruts.

Saison hiver 2010-2011 :

Le pot d'accueil aura lieu le dimanche soir devant le point information, prévoir un planning de présence des élus.

Les Navettes : la régie a fait un nouvel appel d'offres pour les 5 prochaines années. Un seul prestataire a fait une offre. Réévaluation importante des tarifs. Il est prévu d'accroître les navettes de fin d'après midi et de soirée en période haute. La Régie demande une participation à la commune de Villard de l'ordre de 20 000 € après négociation. La commune souhaiterait que la navette du matin puisse prendre les usagers du village et que celle qui repart le soir les redescende.

École de ski : faire une annonce dans des journaux « montagne » afin de toucher des moniteurs indépendants qui pourraient être intéressés de donner des cours à Bisanne.

**2/Modification du PLU** : le dossier se limitera à régler le problème d'accès d'une parcelle classée constructible mais dont l'accès est situé en zone N. La procédure est au minimum de 6 mois. Le dossier devrait être adressé à la DDT en octobre.

### **3/ Réunion de la Commission Finances le 8 octobre afin de travailler sur :**

- \_\_\_la TLE

- \_\_\_la préparation budgétaire et les abattements sur les bases des résidences principales pour atténuer l'augmentation de la taxe d'habitation de l'année 2010;

- \_\_\_réflexion sur les délibérations fiscales à prendre par les collectivités pour une application en 2011

- \_\_\_Taxe sur la plus value réalisée lors de la vente des parcelles devenues constructibles dans dernier PLU.

### **4/ Repas des aînés : Planning des élus pour la préparation de la salle et le service du dimanche.**

### **5/ Compte rendu étude ergonomique :**

Le compte rendu de l'étude du bureau Etis préconise l'adaptation :

Du camion UNIMOG 1650

Achat d'une brouette motorisée

Achat d'un palan motorisé

Achat d'un établi à hauteur variable

Équipement du camion UNIMOG 2100

L'étude est prise en charge par le FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Les aménagements des véhicules et du poste de travail pourront également être subventionnés par ce fonds.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 octobre 2010 à 20 heures**

**Le Maire,  
Emmanuel HUGUET**